



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 juin 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2003

**Prestations de services topographiques et de recensement de  
réseaux sur le quartier du Clou Bouchet**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL  
*Madame BILLY ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, est excusée pour cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.*

Monsieur le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,

La mise en œuvre de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) sur le quartier du Clou Bouchet se traduit notamment en 2003 par la passation de trois marchés de définition destinés à déboucher sur la recomposition urbaine du quartier.

Les équipes retenues devront à l'issue de la phase de construction programmatique partagée, nous faire part de leurs propositions sous forme d'une transcription spatiale individuelle.

Cette transcription spatiale, ainsi que la formalisation des plans et dossiers d'exécution qui suivront, devront s'appuyer sur un référentiel commun fiable et actualisé.

C'est pourquoi il est nécessaire de procéder à un levé topographique de précision et à un recensement des réseaux sur l'ensemble du quartier dans le courant de cette année 2003.

S'agissant d'une opération spécifique à mener sur une emprise très importante, il n'est pas économiquement souhaitable de traiter cette prestation dans le cadre du marché à commandes en cours de préparation.

En conséquence, sur la base d'un dossier de consultation, la procédure d'appel d'offres doit être lancée en vue de passer un marché à prix global et forfaitaire, à l'instar de ce que nous avons fait en 2002 pour le projet d'aménagement de la place de la Brèche.

Les prestations correspondantes ne comprenant pas d'opération de délimitation foncière susceptible d'entraîner une modification cadastrale, elles n'entrent pas dans le champ du monopole des géomètres experts. Cet appel d'offres est donc destiné aux géomètres et aux topographes ayant une compétence et des références avérées.

Le coût de cette prestation sera imputé sur le chapitre 20 8241 # 02243 dédié aux frais d'études relatifs à l'ORU sur le Clou Bouchet. Il est susceptible de faire l'objet d'une participation des partenaires (Etat, Caisse des dépôts). Les demandes correspondantes en seront faites selon les modalités usuelles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le dossier de consultation ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à lancer la procédure d'appel d'offres ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer le marché à intervenir ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à présenter les dossiers de demande de subvention aux partenaires et à solliciter leur versement selon les procédures en vigueur.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**